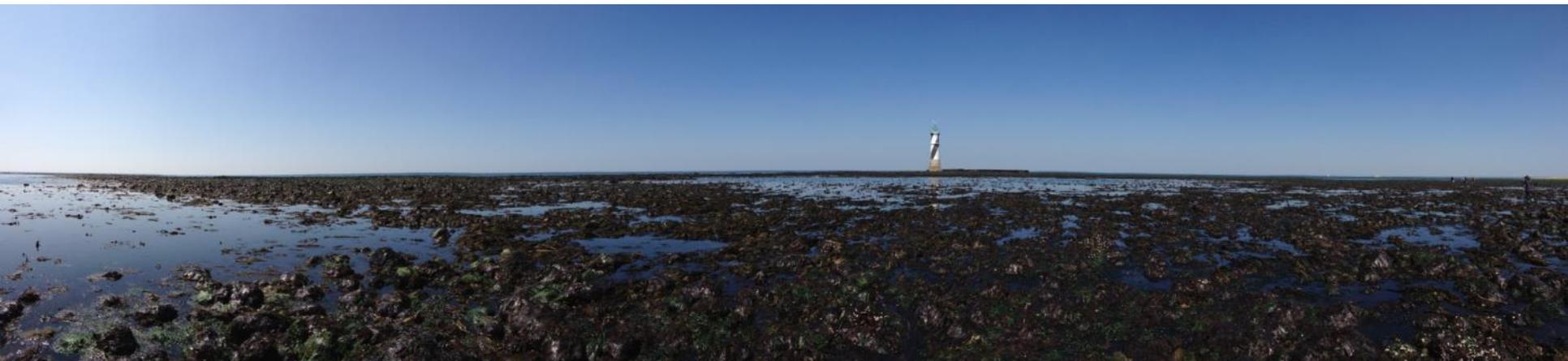


Territoire pilote du Plateau du Four

Comité Local de Concertation LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir »
Outils de communication et de sensibilisation



Antenne du COREPEM au Croisic
28 avril 2015

- 1. Présentation du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » et des actions prévues/en cours**
- 2. Présentation de quelques outils/actions déjà existants sur le territoire**
- 3. Présentation des outils réalisés dans le cadre du LIFE pour le territoire**
- 4. Calendrier prévisionnel**
- 5. Questions**



1. Présentation du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » et des actions prévues/en cours

2. Présentation de quelques outils/actions déjà existants sur le territoire

3. Présentation des outils réalisés dans le cadre du LIFE pour le territoire

4. Calendrier prévisionnel

5. Questions



Contexte du programme :

Historique

- Moyen de **subsistance** ancestrale (complément alimentaire, apports protéiques)
- A partir 1940 : Changement des pratiques (congés payés, essor du tourisme balnéaire)

→ Activité de **LOISIR**



1920 - Pêcheurs de crevettes - Baie de St-Melieu



Pêcheurs récréatifs à Lorient en 1920
© N. Delusier



Contexte du programme :

Attrait et intérêt croissant

- Pratique « libre » et particulièrement développée en France mais réglementée (taille, quantité, outils...)
- Enquête Ifremer/BVA (2008) : **1,8 millions de pratiquants**
- Enquête du CPIE Marennes-Oléron (2009) : > **90% pratiquants non résidents**
- Profils divers des pratiquants :
 - **Découverte** de la nature des estrans, **pêche improvisée** (séjour)
 - **Passionnés** (déplacements réguliers, matériel)

Contexte du programme :

Attrait et intérêt croissant

- **Impacts potentiels** de la PAPL déjà observés :
 - Raréfaction des espèces cibles
 - Diminution globale de la densité et de la biomasse sur un site de pêche
 - Perturbation/destruction du milieu/habitats (blocs retournés, labourage, piétinement)
- **Nécessité d'étudier et de caractériser** cette activité de loisir : études scientifique, communication et sensibilisation, mise en réseau d'acteurs (Ifremer/BVA, SMEL, Agence de l'eau, AAMP, MNHN, Association locales...)
 - 80% PAPL enquêtés (>6000 pers.) ne connaissent pas la réglementation
 - Mesures de communication/sensibilisation efficaces

Contexte du programme :

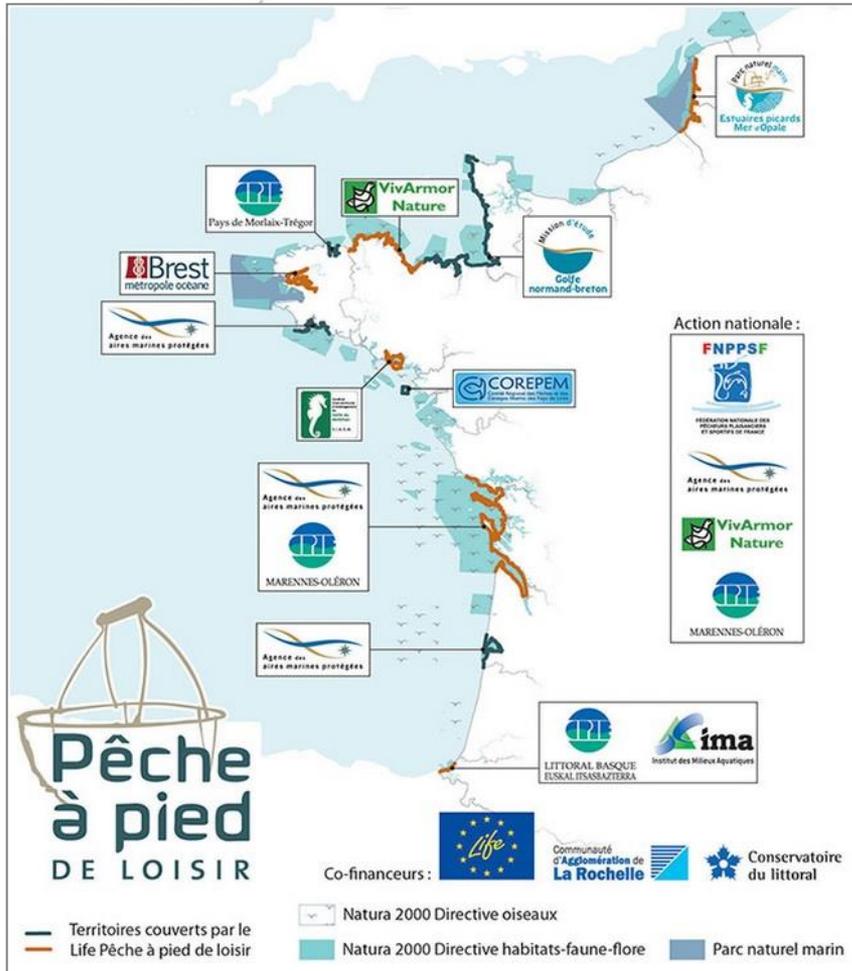
Le projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir »

- 2008 : premières rencontres nationales pêche à pied récréative (CPIE MO)
- 2010-2011 : formalisation réseau national
 - projet national « **pêche à pied récréative durable** » co-piloté par l'AAMP + Conservatoire du Littoral
 - préparation simultanée de projet LIFE+ PAPL
- Décembre 2012 : dépôt de la candidature à la CE
- Mai 2013 : la CE retient le projet Life+ PAP de Loisir

PROJET LIFE+PAPL → Juillet 2013 – septembre 2017



Le projet LIFE+ PAPL : Le réseau



• 11 territoires pilotes :

- **5 associations :** VivArmor (Côte d'Armor) ; CPIE Pays de Morlaix-Trégor ; CPIE Marennes-Oléron ; CPIE Littoral Basque
- **1 organisation professionnelle :** COREPEM (Pays de la Loire)
- **2 collectivités territoriales :** PNR Golfe du Morbihan ; Brest Métropole Océane
- **1 établissement public national :** AAMP (EPMO, GNB, Sud Finistère, Bassin d'Arcachon)
- **Action nationale (coordination et soutien technique)**
 - AAMP : coordination nationale
 - CPIE MO : soutien technique formations sensibilisation
 - VivArmor : soutien technique formations sensibilisation, diag écologique
 - FNPPSF : resp. implication PAPL suivis ressources, co-anim. sensibilisation

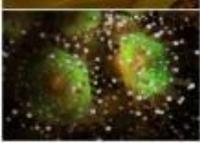


Le projet LIFE+ PAPL :

Les objectifs

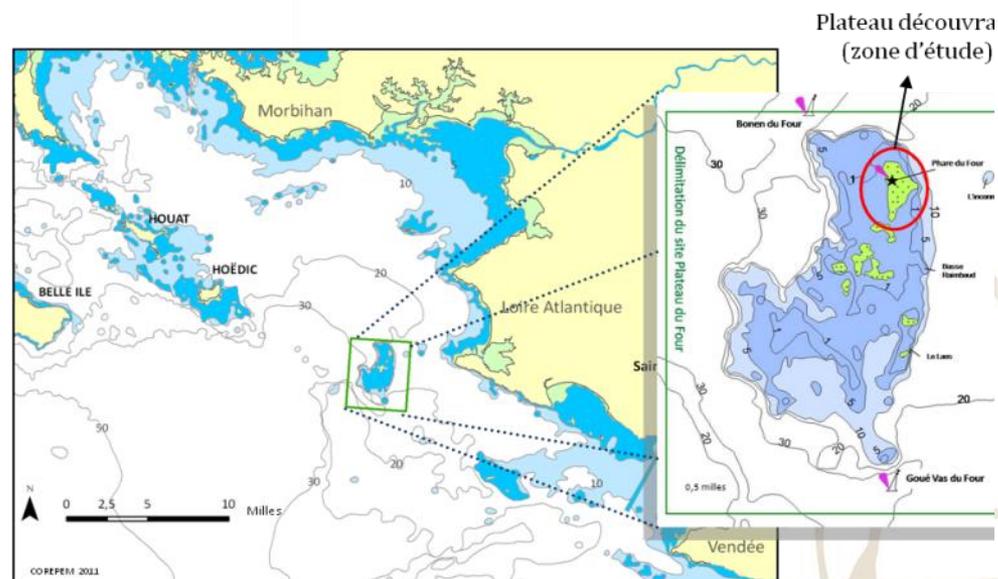
- Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied basée sur une **gouvernance locale et nationale** (Implication pêcheurs pro. et loisir, élus locaux, ONG environnementales, scientifiques, services publics...).
- **Appréhender les interactions** entre la pêche à pied récréative et les milieux littoraux, la faune et la flore (diagnostics écologiques et suivis pour établir un état initial).
- Développer les moyens d'**information**, de **sensibilisation** et de **communication** nécessaires à enrayer les éventuelles pratiques dommageables.
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des **plans de gestion des aires marines protégées** soumises à une pression de pêche à pied de loisir (mise en œuvre des actions DOCOB des sites N2000 et de la DCSMM).

Mise en place des actions dans le cadre du projet LIFE+ PAPL



Territoire Pilote du LIFE+ PAPL : Le site Natura 2000 du Plateau du Four

- Site 100% marin de 4200 ha situé à 4MN du Croisic.
- Platier rocheux constituant un secteur de hauts fonds.
- Roche grésocalcaire permettant la présence et le développement :
 - d'espèces incrustantes;
 - de ceintures algales et d'une faune suspensivore typiques de l'est de la Bretagne Sud.



Le plan d'actions du LIFE+ PAPL sur le site Natura 2000 « Plateau du Four »

- Diagnostic et suivi de l'habitat « **Champ de blocs** » (étude et suivi)
 - 5 quadrats de 25m² sur les différents **types de « Champs de blocs »** (sur bloc, sable ou roche, moulière...)
 - Descripteur **visuel** (indices de retournement des blocs)
 - Descripteurs **écologiques** (présence/absence, densité des espèces)



Le plan d'actions du LIFE+ PAPL sur le site Natura 2000 « Plateau du Four »

- Diagnostic et suivi de l'activité de PAPL (enquêtes et suivi)
 - Caractérisation des pratiques (type de pêche, espèces ciblées, comportement...)
 - Caractérisation des profils de PAPL (âge, sexe, expérience, habitué ou pas...)
 - Suivi de la fréquentation par comptage en mer ou sur site.



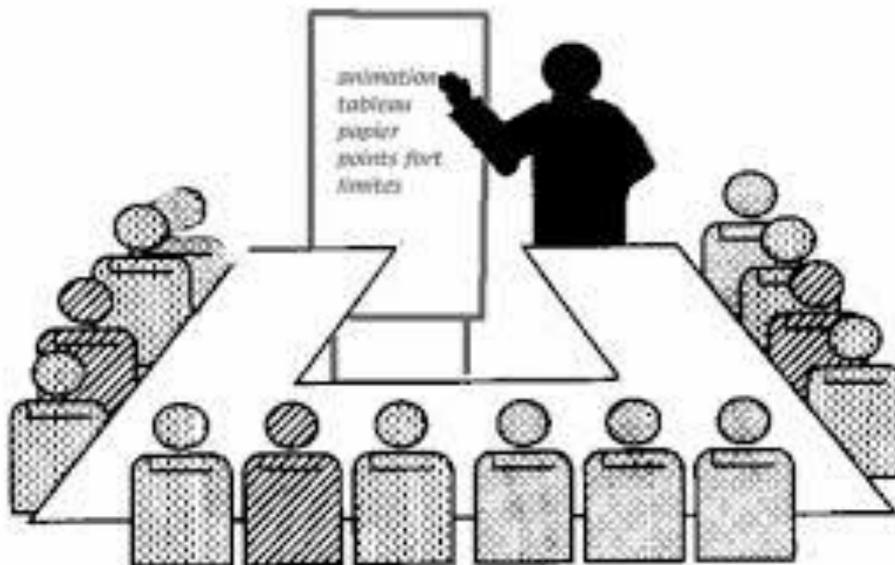
Le plan d'actions du LIFE+ PAPL sur le site Natura 2000 « Plateau du Four »

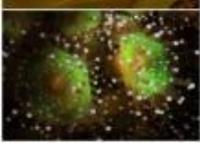
- Sensibilisation et suivi de l'évolution des pratiques



Le plan d'actions du LIFE+ PAPL sur le site Natura 2000 « Plateau du Four »

- Organisation et participation aux concertations et rencontres techniques locales et nationales (CLC et COPIL nationaux).





1. Présentation du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » et des actions prévues/en cours

2. Présentation de quelques outils/actions déjà existants sur le territoire

3. Présentation des outils réalisés dans le cadre du LIFE pour le territoire

4. Calendrier prévisionnel

5. Questions



Les outils utilisés et diffusés par le CPIE Loire-Océane





LOIRE OCEANE

Pêche à pied

Outils de communication

28/04/2015

Antonin Gimard



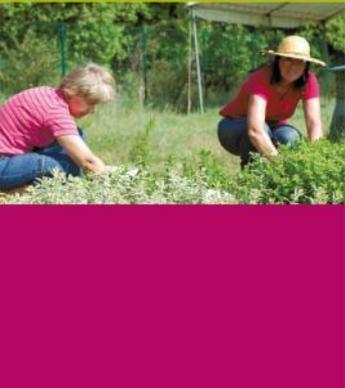
L'étude menée

- Deux zones d'étude

Traict du Croisic



Traict de Mesquer



L'étude menée

- Actions



- Enquêtes sur le profil des pêcheurs à pied
 - Comptages
 - Sensibilisation
- Etat écologique des milieux d'intérêt



Pêche à pied - Outils de communication

Réglette Cali-pêche

Conception : CAP Atlantique



LOIRE OCEANE



Pêche à pied - Outils de communication

Exposition littorale



Merci de votre attention



LOIRE OCEANE



Les outils du COREPEM

Préserveons la pêche à pied en Loire-Atlantique

Le milieu marin est généreux mais pas inépuisable. Plus le site est investi, plus il devient indispensable d'en prendre soin, afin d'en **assurer sa pérennité**.

Réglementation des outils de pêche en Loire-Atlantique :

- Les coquillages « fousseurs » (**coques, palourdes, vénus, myes, couteaux, praires..**) et les huîtres creuses ne peuvent être pêchées qu'**à la main**, à la "**gratte à main**" ou au "**couteau pêche palourdes**" (interdiction de la fourche, du râteau, de la pelle, du tamis et de tous procédés mécaniques).
- Les **moules** peuvent seulement être « cueillies » **à la main**.

Extraits de l'arrêté n°51/2002 du 22/01/02 :

- La pêche à pied est **interdite à moins de 10 mètres du périmètre des concessions de cultures marines**.
- La pêche à pied est autorisée **du lever au coucher du soleil**.
- La pêche à pied s'exerce sans usage d'aucune embarcation, motorisé ou non. Son produit est destiné à la consommation du pêcheur et ne peut être vendu.

Tailles minimales et quantités maximales de pêche :

Coquillage	Taille min.	Quant. / pers	Coquillage	Taille min.	Quant. / pers
 Palourde	4 cm	3 kg	 Spisule, vénus	2,8 cm	3 kg
 Huître Creuse	5 cm	5 kg	 Pétoncle	4 cm	3 kg
 Coque	3 cm	5 kg	 Praire	4,3 cm	3 kg
 Moule	4 cm	5 kg	Taille des coquillages à prendre sur leur plus grande largeur		

Attention : les secteurs de pêche peuvent fermer à tout moment pour raisons sanitaires ou environnementales, renseignez-vous :

DML (Affaires Maritimes) : 02 40 11 77 59

<http://www.loire-atlantique.equipement-agriculture.gouv.fr> onglets : Politiques publiques / Navigation, Mer et littoral / réglementation activités pêche

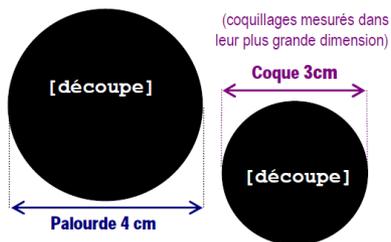
ARS : www.ars.paysdelaloire.sante.fr onglets : votre santé/votre environnement /coquillage

[Recto]

Préserveons la pêche à pied

En Loire-Atl. :	Taille minimale	Quant. max.
Palourde	4 cm	3 kg
Coque	3cm	5 kg
Moule	4 cm	5 kg
Huître Creuse	5 cm	5 kg
Pétoncle	4 cm	3 kg
Vénus (spisule)	2,8 cm	3 kg
Praire	4,3 cm	3 kg

Attention, ces réglementations peuvent changer, des zones peuvent **fermer** pour raison sanitaire ou repos biologique - **se renseigner** (DML : 02 40 11 77 59)



[verso]

Réglementation en Loire-Atlantique :

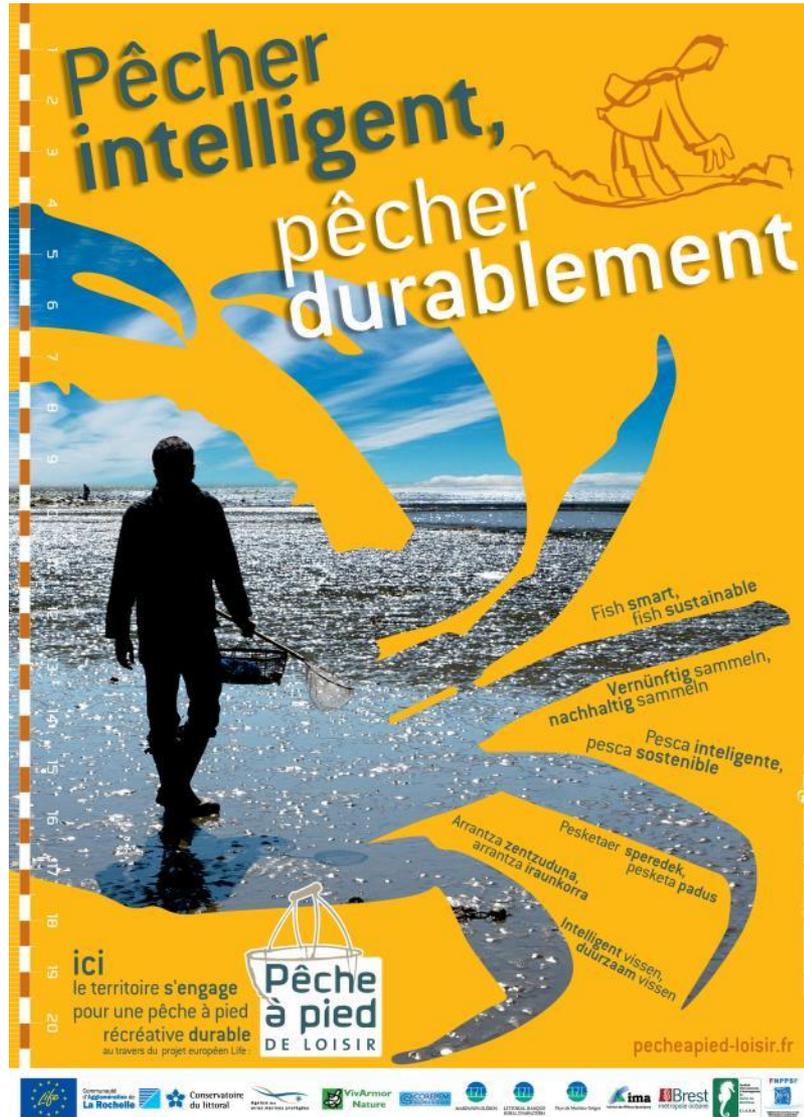
- La pêche à pied doit être pratiquée de jour, sans aucun navire ou embarcation, motorisée ou non.
 - Elle est interdite à moins de **10 mètres** du périmètre des concessions de cultures marines.
 - La pêche est destinée à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille.
- Pour la pêche des coquillages « fousseurs » (coques, palourdes, etc..) et des huîtres creuses, seuls sont autorisés la **gratte à main à trois doigts** et le **couteau pêche-palourde**.
Les autres coquillages (moules..) ne peuvent être pêchées qu'à la main.



1. Présentation du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » et des actions prévues/en cours
2. Présentation de quelques outils/actions déjà existants sur le territoire
- 3. Présentation des outils réalisés dans le cadre du LIFE pour le territoire**
4. Calendrier prévisionnel
5. Questions



L'Affiche



Affichage :

Offices du tourisme

Mairies

Capitaineries...



Pêche à pied DE LOISIR

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

Le projet LIFE pêche à pied de loisir accompagne les pêcheurs à pied récréatifs vers un meilleur respect du milieu marin, pour le maintien de leurs pratiques.

Les enjeux du projet
Mettre en place des moyens de gouvernance et d'actions pour préserver le bien-être des estuaires.

Mieux comprendre les interactions de la pêche à pied sur la faune et la flore des estuaires.

Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied.

Contribuer aux plans de gestion des sites marins protégés.

Echanger d'autres territoires à l'échelle de la région.

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation.

Maîtriser les actions de terrain à l'échelle du projet.

En respectant les bonnes pratiques de pêche, vous profitez de la ressource, le milieu marin et votre sécurité. Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce projet sans aucune nuisance pour les autres.

Expérimenter une meilleure gestion des factuels de pêche à pied récréative, basée sur une gouvernance locale et nationale.

Présentation du projet LIFE+ PAPL

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

Une activité ancestrale en pleine évolution
La tradition de la pêche à pied de loisir en France fait partie indissociable du patrimoine culturel des régions littorales. Cette activité traditionnelle est le support de la transmission de savoir et de valeurs de sensibilité à l'environnement marin.

L'implication pour les citoyens amène un revenu public essentiellement local et familial, à l'échelle de ce biotope.

Forme de Loisir de loisir, la pêche à pied récréative nécessite d'être vigilante sur ses interactions avec l'environnement pour que ce soit perdurable.

L'estran se découvre, généreux... mais fragile !
Une gestion sous-marine ? Ces habitats jouent un rôle important de biodiversité, ils sont riches en espèces, ils sont riches en biodiversité.

Un tapis bleu ardoise qui recouvre les rochers ? Toutes les espèces les unes contre les autres, les moules forment des mousses filtrant des sédiments et des polluants. Elles agrippent au rocher, elles sont piégées par les végétaux et accueillent de nombreux crustacés, vers et micro-organismes.

Beaucoup de poissons y trouvent leur nourriture.

Les écosystèmes marins jouent tous un rôle à préserver-les !
www.pecheapied-loisir.fr

Les habitats : herbiers de zostères, récifs d'hermelles, champ de blocs

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

Un champ de blocs
Biodiversité de l'habitat
Ce sont des récifs d'hermelles, de zostères, de mollusques, de crustacés et de poissons. Ils accueillent une grande variété d'espèces. Les coquillages de la zone littorale.

De jolies plages de sable ?
A l'attention des enfants et de leurs parents.

Une grande étendue d'eau ?
Mieux son aspect dérangeant, l'estran est un lieu d'habitat pour de nombreuses espèces.

L'estran accueille une biodiversité foisonnante... et des pêcheurs à pied
Un quel est un lieu riche de découvertes
www.pecheapied-loisir.fr

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

Les stations riches qui résistent à l'assaut des vagues ?
Modèle depuis des milliers d'années, le littoral est parsemé de champs de blocs. Ils forment un habitat riche en biodiversité. Un crochet adapté permet de récolter les prises sans perturber les blocs.

Des rochers, des herminettes, un champ de blocs !
Habiter une multitude d'êtres vivants. Les rochers ont un effet sur le développement des algues et des animaux. Ils accueillent une grande variété d'espèces.

Un champ de blocs réussi, c'est... ?
Savoir ce qui est récoltable à l'échelle de l'estran, pêcher avec respect, en respectant la pêche tout en sachant que c'est de nos estuaires et de nos enfants que nous faisons.

L'estran est vivant, respectons-le !
www.pecheapied-loisir.fr

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

Soyez avisés des bonnes pratiques
un site internet, un outil de mesure, une plaquette et des panneaux expliquant la réglementation sont des outils indispensables. Respecter les tailles minimales (« mailles ») doit permettre aux espèces de se reproduire.

Un croquis à pied pour que votre loisir reste un plaisir
Venez-vous localiser et régler votre matériel. Les coquillages sont riches en biodiversité. Utilisez un outil de mesure des prises, cela vous permettra d'être avisés en cas de contrôle.

Un pêcheur avisé en veut deux !
www.pecheapied-loisir.fr

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

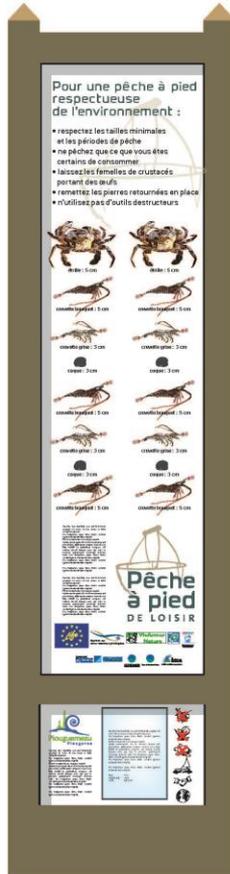
La pêche à pied comporte des risques
Courez-vous, pensez-vous ?
Prenez connaissance de la loi et de l'usage de la mer, et ne partez pas sans un croquis à pied. Un croquis à pied est un outil indispensable. Malgré votre équipement, un croquis à pied est indispensable. Prenez connaissance de la réglementation, et ne partez pas sans un croquis à pied.

Pour votre santé et celle de votre famille
Respectez les tailles minimales des prises. Utilisez un outil de mesure des prises, cela vous permettra d'être avisés en cas de contrôle. Utilisez un croquis à pied pour vous localiser et régler votre matériel. Les coquillages sont riches en biodiversité. Utilisez un outil de mesure des prises, cela vous permettra d'être avisés en cas de contrôle.

Les écosystèmes marins jouent tous un rôle à préserver-les !
www.pecheapied-loisir.fr

Les conseils de bonnes pratiques et les informations sanitaires...

Le Panneau



Totem 50 x 190 cm



Panneau 70 x 50 cm



Pupitre 100 x 50 cm



Le Panneau

Espèces ciblées par la PAPL : araignée, bigorneau, coque, couteau, étrille, homard, huitre creuse, moule, ormeau, palourde, pétoncle, praire, tourteau

Messages sur :

- **la santé :** « Il existe des classements sanitaires, certaines zones peuvent être interdites à la pêche, renseignez-vous » ; « DDTM Service « cultures marines » : 02 40 11 77 59 ».
- **la sécurité :** « Faites attention au risque d'envasement dans les vasières » ; « Protégez-vous, adaptez votre équipement aux conditions météorologiques » ; Le numéro des secours est le 196 ».
- **les bonnes pratiques :** « Respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche et faites le tri de votre récolte sur le lieu de prélèvement » ; « Respectez les habitats naturels (milieux rocheux, récifs d'hermelles, herbiers de zostères) » ; « Remettez délicatement en place les pierres retournées ou soulevées » ; « Utilisez des outils non destructeurs pour la ressource ».
- **Les professionnels de l'estran:** La pêche à pied est aussi un métier : Les professionnels exploitent également les richesses de l'estran. Ils sont les seuls à pouvoir revendre le produit de leur pêche. Sur l'estran, l'élevage des coquillages fait vivre les conchyliculteurs et leurs familles. Il est interdit de pêcher dans les parcs et dans une zone de 10 mètres autour de ceux-ci. Respectez les activités de cultures marines.



Le Panneau

Les habitats naturels :

- **Les champs de blocs** : Localisés en bas d'estran, ils sont souvent recouverts d'algues et présentent des formes et des tailles différentes. Ils peuvent abriter jusqu'à 190 espèces et 1300 individus / m² hors faune fixée.



- **Les récifs d'hermelles** : L'Hermelle est un ver qui vit dans des tubes de sable et de fragments de coquilles en « nid d'abeille » qu'il fabrique. Le récif héberge jusqu'à 50 000 vers au m², et peut abriter 70 espèces animales différentes. Ces véritables maisons de sable sont conçues pour résister aux marées mais pas à une main indéclicate...



- **Les herbiers de zostères** : Ces plantes en forme de minces rubans verts poussent sur le sable, à faible profondeur. Les herbiers abritent de jeunes poissons, crustacés et mollusques qui y trouvent un véritable garde-manger et un refuge de qualité. Les adultes s'y reproduisent. La Zostère naine est protégée par l'Arrêté Préfectoral Régional du 25/01/1993.



Le Dépliant 3 Volets

Quelques conseils de sécurité

Équipez-vous, renseignez-vous :

- Prenez connaissance de la météo et de l'heure de la marée, en ne part pas par temps de brume ou d'orage. Si vous ne connaissez pas le secteur, remontez dès l'heure de la basse mer.
- Adaptez votre équipement aux conditions météorologiques.
- Ne partez pas seul sur un lieu inconnu et informez une personne de votre heure de retour.
- Prenez une montre et un téléphone portable.

Le numéro des secours (CROSS) est le 196.

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité. Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps.

Les tailles minimales (mailles) doivent permettre aux espèces de se reproduire.

Un projet européen pour une pêche à pied récréative durable

Le projet LIFE pêche à pied de loisir accompagne les pêcheurs à pied vers un meilleur respect du milieu marin pour le maintien de leurs pratiques.

Les objectifs :

- Mettre en place les moyens de gouvernance pour préserver la biodiversité des estrans.
- Mieux comprendre les interactions de la pêche à pied sur la faune et la flore des milieux littoraux.
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied.
- Contribuer aux plans de gestion des aires marines protégées.

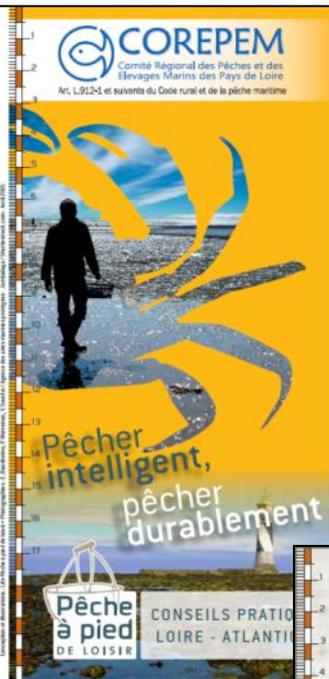
Contacts utiles

www.loire-atlantique.gouv.fr/Patrimoine-public
Section : Mer, Navigation et Littoral
Rubrique : Régimentation des activités de pêche

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de Loire
AL1024 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Estelle BAUDINIÈRE
Rue du Mail de Bloc - 44490 LE CROISIC
estelle.baudiniere@corpsem.fr
02 40 23 00 80

Pêche à pied DE LOISIR
Agence des aires marines protégées



COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de Loire
Art. L.912-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

PÊCHE À PIED DE LOISIR
CONSEILS PRATIQUES
LOIRE - ATLANTIQUE

Page de garde aux couleurs du partenaire/LIFE+

Des conseils sur la sécurité et de bonnes pratiques

Des informations sur le projet et les contacts utiles

Espèces ciblées par la PAPL : araignée, bigorneau, coque, couteau, étrille, homard, huitre creuse, moule, ormeau, palourde, pétoncle, praire, tourteau

Information sur la pêche à pied professionnelle
Textes de lois référents

LOIRE-ATLANTIQUE	
Principales espèces pêchées	Quantité max. autorisée (kg)
Araignée de mer	12 Toute l'année
Bigorneau	11 Toute l'année
Coque	3 Toute l'année
Couteau	10 Toute l'année
Étrille	6,5 Toute l'année
Homard	8,7 Toute l'année
Huitre creuse	5 Toute l'année
Moule	4 Toute l'année
Ormeau	9 Toute l'année
Palourde	4 Toute l'année
Pétoncle	3,8 Toute l'année
Praire	4,3 Toute l'année
Tourteau	13 Toute l'année

II : Contingentement territoriale.
Utilisé uniquement sur outils autorisés.
Surveillez les pesticides de fermeture.

La pêche à pied est aussi un métier :
Les conchyliculteurs paient une redevance à l'Etat pour obtenir un droit d'usage privatif sur le Domaine Public Maritime et exploiter un gisement de coquillages. Ils cotisent également au Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins (COREPEM) pour obtenir leur permis et leur licence et exercer leur métier. Ces autorisations leur permettent récolter des quantités supérieures aux pêcheurs de loisir et de les vendre. Leurs pratiques sont strictement encadrées et contrôlées. Les tailles et les quantités récoltées sont limitées et seuls les professionnels sont autorisés à vendre leur pêche. Il est interdit de pêcher dans les parcs et dans une zone de 10 mètres autour de ceux-ci.
Respectons le travail des professionnels de la mer !



De l'antenne de l'œil à la base du céphalothorax

Informations valables en Loire Atlantique
Règlement CE du 30/03/1998
Arrêté préfectoral n°31/2002 modifié
Arrêté préfectoral n° 26/02/2008 et du 26/10/2012 modifiés

La réglette en « T »

Palourde : 4 cm
3 kg max.

Huitre creuse : 6 cm
5 kg max.

Moule : 4 cm
5 kg max.

Bigorneau

Coque : 3 cm

Praire : 4,3 cm

Ormeau : 9 cm

Couteau : 10 cm

Pétoncle : 3,5 cm
5 kg max.

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire
Art. L.9214, et suivants du Code rural et de la pêche maritime

pêche à pied
DE LOIRE

Espèces ciblées par la PAPL

- araignée
- bigorneau
- coque
- couteau
- étrille
- homard
- huitre creuse
- moule
- ormeau
- palourde
- pétoncle
- praire
- tourteau

Règlement CE du 30/03/1998.
Arrêté préfectoral n°51/2002 modifié.
Arrêté ministériel du 29/02/2008
et du 26/10/2012 modifiés

Homard : 8,7 cm

Espèce à marquer

Pour une pêche à pied respectueuse de l'environnement :

- Respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche
- Faites le tri de votre pêche sur le lieu de prélèvement
- Ne pêchez pas dans les herbiers de zostères
- Ne pêchez que ce que vous êtes certain de consommer
- Laissez les femelles de crustacés portant des œufs
- Soulevez les pierres, ne les retournez pas
- Utilisez des outils autorisés, non destructeurs

Informations valables en Loire-Atlantique

Tourteau : 13 cm

Araignée : 12 cm

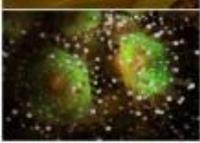
Étrille : 6,5 cm

Pêcher intelligemment. Pêcher durablement.

Pour connaître l'état sanitaire de votre site de pêche : www.pecheapied-responsable.fr

Les vareuses





1. Présentation du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » et des actions prévues/en cours

2. Présentation de quelques outils/actions déjà existants sur le territoire

3. Présentation des outils réalisés dans le cadre du LIFE pour le territoire

4. Calendrier prévisionnel

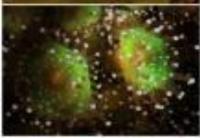
5. Questions



Calendrier

	3e trimestre	4e trimestre
Panneau	Concertation	Panneau définitif Commande Installation
Réglette	Concertation Commande Distribution	
Dépliant	Concertation Commande Distribution	
Vareuse	Commande	

+ opérations de sensibilisation, enquêtes auprès des pêcheurs récréatifs



1. Présentation du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » et des actions prévues/en cours
2. Présentation de quelques outils/actions déjà existants sur le territoire
3. Présentation des outils réalisés dans le cadre du LIFE pour le territoire
4. Calendrier prévisionnel
- 5. Questions**

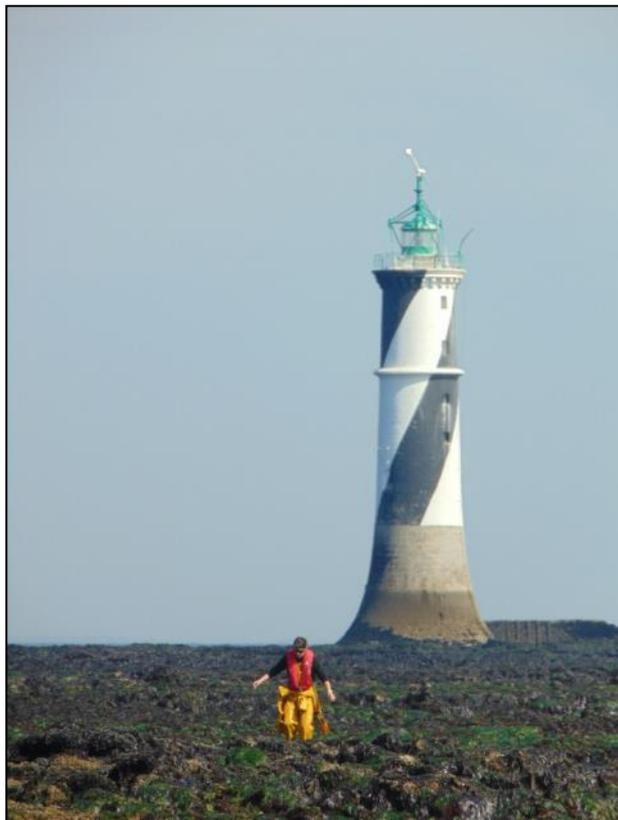




Avez-vous des questions ?



Merci de votre attention !



Chargée de mission :
Estelle BAUDINIÈRE
estelle.baudiniere@corepem.fr
02 40 23 00 80